



UNION
CHAMPAGNE



FORMATIONS ADHÉRENTS 2025-2026

SOMMAIRE

FORMATIONS	PAGES
SÉCURITÉ	
INITIATION AUX GESTES QUI SAUVENT	6
GESTION	
TRANSMISSION, SUCCESSION	7
TECHNIQUES VITICOLES	
RÉUSSIR SA PLANTATION	13
DIAGNOSTIQUER SA PLANTE ET METTRE EN PRATIQUE UNE TAILLE RAISONNÉE	14
BIEN RÉGLER SON PULVÉRISATEUR	14
INTERPRÉTATION DE L'ANALYSE DE SOL ET FERTILISATION	15
V.D.C	16
H.V.E	17
LOGICIEL "MESPARCELLES"	18 et 19
PLAN DE FUMURE SUR MESPARCELLES ET CALCUL HVE	20
CERTIPHYTO	21 et 22
RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION	4 et 5
BULLETIN D'INSCRIPTION	11 à 14
CALENDRIER DES FORMATIONS	24 et 25

RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

1 - Inscription :

Comment et où s'inscrire ?

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le bulletin d'inscription qui est joint au catalogue (pages 9 à 12).

Votre inscription est validée à réception du bulletin d'inscription.

Celui-ci est à **envoyer uniquement au CRFPS** par courrier postal : CRFPS, 2 rue Léon Patoux – CS 50001 – 51664 REIMS CEDEX, ou par courriel à l'adresse suivante : info@crfps.com. C'est le CRFPS qui centralise et qui administre tous les stages organisés par UNION CHAMPAGNE.

Les inscriptions sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. Si plusieurs demandes ne peuvent être satisfaites faute de place, une session complémentaire pourra éventuellement être organisée.

Bien remplir son bulletin d'inscription :

Pour satisfaire aux obligations du fonds de formation VIVEA et à la réglementation sur la facturation, il est demandé de porter une attention particulière à la rédaction du bulletin d'inscription en précisant :

- Les coordonnées du stagiaire.
- Les coordonnées de l'exploitation à facturer, si celles-ci sont différentes.

Exemple :

- Coordonnées du stagiaire : M. Yves DUPONT, 1 327 rue des Belles Vignes 51190 Avize.
- Coordonnées de l'exploitation à facturer : EARL des Grands Coteaux, 10 grande rue, 51190 Avize

2 - Convocation :

Une convocation sera envoyée par le CRFPS 8 à 10 jours avant le début de la formation pour confirmer la réalisation de la formation et pour préciser les modalités exactes d'organisation de la formation (dates, lieux et horaires).

Si une modification de date et/ou de lieu intervient, l'organisme de formation s'engage à prévenir les stagiaires dès que possible.

3 - Attestation de stage :

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. **Ce document est à conserver par le stagiaire**, il peut permettre aux exploitants de bénéficier d'un crédit d'impôt.

4 - Obligations du stagiaire :

Les formations sont exclusivement réservées aux associés des exploitations sociétaires des coopératives du groupe UNION CHAMPAGNE (chef d'exploitation, co-exploitant, gérant, co-gérant) ainsi que leurs salariés.

Les stagiaires s'engagent à remplir les formulaires de financement et d'évolution fournis par le CRFPS.

Si la formation a lieu dans les locaux d'UNION CHAMPAGNE, les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur et toutes les consignes de sécurité.

Si une formation est délocalisée dans une entreprise (visite, cas concret, sortie terrain), les stagiaires sont tenus de respecter les consignes de sécurité et le règlement intérieur en vigueur sur place.

NB : Pour l'inscription aux formations de renouvellement CERTIPHYTO, il est impératif de joindre au bulletin d'inscription une copie du document de CERTIPHYTO à renouveler.

5 - Les frais de stage :

✓ Frais forfaitaires d'organisation

Ces frais sont pris en charge par UNION CHAMPAGNE, vous n'avez donc rien à régler.

✓ Frais pédagogiques à régler au CRFPS (chèque à l'ordre du CRFPS et à envoyer à l'adresse ci-dessous en même temps que le bulletin d'inscription)

Pour les cotisants au fonds de formation VIVEA :

Aucun règlement à faire auprès du CRFPS (prise en charge à 100% par VIVEA)

Pour les non-cotisants VIVEA :

- Formation CERTIPHYTO initial ou renouvellement : **100 euros** net de taxes par jour de stage ou utilisation du Compte Personnel de Formation
- Autres formations : aucun règlement à effectuer au CRFPS

Pour les salariés d'exploitation.

- Formation CERTIPHYTO initial ou renouvellement : aucun règlement à faire auprès du CRFPS (prise en charge à 100% par le fonds de formation OCAPAT) -
Attention : démarche à faire par l'employeur 10 jours avant la formation
- Autres formations : 210 euros net de taxes par jour

**Règlement et bulletin d'inscription à retourner au
C.R.F.P.S.**

2 rue Léon Patoux – CS 50001
51664 REIMS CEDEX

Tél. : 03 26 04 75 40, puis taper 4 – e-mail : info@crfps.com

INITIATION AUX GESTES QUI SAUVENT

DURÉE :

0,5 jour

Objectif :

Réguler les risques professionnels en développant la "conduite à tenir en cas d'accident".
Apprendre les gestes d'urgence.

Contenu de la formation :

- Identifier le danger
- Apprécier l'état de conscience de la victime
- Assurer la transmission d'un message
- Prendre en charge et réaliser la conduite à tenir sur plaie et problème cardio-pulmonaire

→ Avec mise en pratique

Programmation :

- 30 janvier 2026 (MATIN)

TRANSMISSION, SUCCESSION

DURÉE :

1 jour

Objectif :

Bien préparer la transmission de son exploitation viticole.

Contenu de la formation :

- Connaître les droits des personnes et des biens
- Connaître les régimes matrimoniaux
- Connaître les règles applicables aux successions non préparées
- Choisir son outil de transmission
- Découvrir les structures sociétaires permettant d'organiser son patrimoine
- Élaborer son plan de transmission

Programmation :

- 27 janvier 2026



UCCS

Union Champagne Conseils et Services

Union Champagne Conseils et Services
vous accompagne tout au long de l'année...

- Prise en charge complète de votre traçabilité sur le logiciel MesParcelles (*exploitations de moins de 1 ha*)
- Aide à l'utilisation du logiciel de traçabilité MesParcelles
- Suivi parcellaire en saison végétative
- Vérification de la qualité de votre pulvérisateur en début de campagne ou en pleine végétation
- Prélèvement d'échantillon pour analyse de sol
- Accompagnement des prestataires à la qualification VDC
- Accompagnement des prestataires à la mise en place et au suivi d'audits combinés
- Encadrement de la vendange
- Encadrement et prélèvements jaunisses de la vigne

LES OFFRES DE SERVICES

Demandez la brochure
«Les Offres de Services U.C.C.S.»
à l'adresse ci-dessous, ou à votre coopérative

Contact : **Ludovic SOSSI**
UNION CHAMPAGNE
7 rue Pasteur - CS 80019
51190 AVIZE

ou par mail : lsossi@union-champagne.fr

Tél : 06 73 87 92 51

BULLETIN D'INSCRIPTION

2025 - 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION

REEMPLIR (précisément) UN BULLETIN PAR PERSONNE PRÉSENTE

à retourner au C.R.F.P.S. jusqu'à 10 JOURS avant le stage

STATUT EXPLOITANT (ou autre : conjoint, enfant, ... - sauf salarié)		
PARTICIPANT	STATUT PROFESSIONNEL	
Prénom	RESSORTISSANT VIVEA	☐ Chef d'entreprise (non salarié)
Nom		☐ Conjoint(e) collaborateur(trice) cotisant(e)
E-mail personnel stagiaire (obligatoire)		☐ Cotisant de solidarité
Date de naissance	AUTRE	☐ Exploitant non-ressortissant VIVEA
Nom de naissance		☐ Adhérent retraité ☐ Adhérent bailleur
Lieu de naissance		☐ Conjoint / Enfant accompagnant un adhérent
Adresse	Coopérative	
CP	ADRESSE DE FACTURATION	
Ville	Exploitation	
Tél.	Adresse	

STATUT SALARIÉ D'EXPLOITATION	
PARTICIPANT	ENTREPRISE
Prénom	Nom
Nom	Adresse de facturation
E-mail personnel stagiaire (obligatoire)	CP Ville
Nom de naissance	Mail
Adresse	Tél.
	N° TVA
CP	N° SIRET
Ville	Code APE
Tél.	Nombre de salariés
Nom de votre fond de formation	Coopérative
Date et signature obligatoires :	



S'INSCRIT AU(X) STAGE(S) DE FORMATION(S) SUIVANT(S)

INTITULÉ DU STAGE	DATES

et verse par chèque bancaire (un chèque par formation et par personne) à l'ordre du CRFPS :

Pour les cotisants au fonds de formation VIVEA, aucun règlement à faire auprès du CRFPS (prise en charge à 100% par VIVEA).

Pour les non cotisants au fonds de formation VIVEA:

- Formation CERTIPHYTO initial ou renouvellement : 100 € net de taxes par jour de stage ou utilisation du Compte Personnel de Formation.
- Autres formations : aucun règlement à effectuer au CRFPS.

Pour les salariés d'exploitation :

- Formation CERTIPHYTO : prise en charge par OCAPAT (contacter le CRFPS au moins 10 jours avant)
- Autres formations : 210 € net de taxes par jour.

Pour les formations MesParcelles, Plan de fumure et fertilisation HVE, Réseaux sociaux ou Certiphyto initial, si vous possédez un ordinateur portable, merci de l'apporter

- ☐ **apportera son ordinateur portable** aux formations MesParcelles, PPF et fertilisation HVE ou Certiphyto initial
- ☐ **ne possède pas d'ordinateur portable** (dans ce cas, un appareil sera mis à disposition)

Pour l'inscription aux formations CERTIPHYTO renouvellement, **il est impératif de joindre au bulletin d'inscription une copie du document Certiphyto à renouveler.**

Pour certaines formations, il est recommandé de venir avec des documents ou du matériel : **pensez à consulter la rubrique "Prérequis" avant la formation.**

- ☐ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'inscription.**

Bulletin à renvoyer au

C.R.F.P.S.

2 rue Léon Patoux – CS 50001
51664 REIMS CEDEX

Tél. : 03 26 04 75 40, puis taper 4 - e-mail : info@crfps.com

Une version numérique est disponible sur www.union-champagne.fr



RÉUSSIR SA PLANTATION

DURÉE :

0,5 jour

La plantation d'une parcelle de vigne est un acte important qui va conditionner la culture pour les 50 prochaines années et doit respecter une réglementation bien précise.

Objectif :

Connaître tous les aspects techniques et réglementaires pour réussir sa plantation.

Contenu de la formation :

- Cadre réglementaire : déclarations à réaliser, utilisation de la réserve individuelle (Comité Champagne, FranceAgriMer)
- La filière Vitipep's en Champagne
- Les techniques d'arrachage qui facilitent la plantation
- Les plantes à installer en interculture
- Les éléments à analyser au niveau du sol
- Choisir son porte-greffe en fonction des caractéristiques de son sol
- Choisir le plant le mieux adapté : clone, traitement à l'eau chaude
- Mettre en place la plantation : fichage, technique de plantation, ajout de fertilisant

→ **Avec mise en pratique sur le terrain**

Programmation :

- 19 mars 2026 (APRÈS-MIDI)

DIAGNOSTIQUER SA PLANTE ET METTRE EN PRATIQUE UNE TAILLE RAISONNÉE

DURÉE :

1 jour

Objectif :

Comprendre les impacts de ses pratiques de taille sur le fonctionnement de la plante, afin de les faire évoluer pour en améliorer la santé et la résilience.

Contenu de la formation :

- Diagnostiquer et comprendre l'impact de ses pratiques
- Être capable de réaliser différentes coupes et réaliser des observations
- Savoir mettre en pratique une stratégie de taille
- Être capable d'analyser ses pratiques et de construire un plan de progrès

→ Avec mise en pratique sur le terrain (apporter votre sécateur)

Programmation :

- 10 février 2026

BIEN RÉGLER SON PULVÉRISATEUR

DURÉE :

0,5 jour

Objectif :

Contrôler et régler son appareil de pulvérisation sur tracteur ou chenillard.

Contenu de la formation :

- Rappel des bases de la pulvérisation : différents systèmes, vitesse d'avancement, pression d'utilisation
- Contrôle en statique des différents paramètres (hauteur des jets, mesure des débits,...)
- Contrôle en dynamique de la qualité de pulvérisation avec utilisation de papiers hydrosensibles
- Réglages de l'appareil pour optimiser la qualité de pulvérisation

→ Avec mise en pratique sur le terrain

Programmation :

- 9 avril 2026 (APRÈS-MIDI)

INTERPRÉTER UNE ANALYSE DE SOL ET DÉTERMINER LA FERTILISATION DE SES PARCELLES

DURÉE :

0,5 jour

Vous avez réalisé une ou des analyses de sol sur votre exploitation et vous souhaitez interpréter les différents éléments indiqués, afin de définir la meilleure stratégie de fertilisation pour vos parcelles : cette formation est faite pour vous.

Objectif :

Être capable de déterminer une stratégie de fertilisation sur son exploitation à partir d'une ou plusieurs analyses de sol.

Contenu de la formation :

- Comprendre le fonctionnement d'un sol viticole
- Apprendre à lire une analyse de sol
- Interpréter les différents éléments analysés
- Déterminer une stratégie de fertilisation à partir d'une ou plusieurs analyses de sol

Prérequis :

Apporter votre ou vos analyse(s) de sol.

Programmation :

- 3 février 2026 (MATIN)
- 6 mars 2026 (MATIN)

VITICULTURE DURABLE EN CHAMPAGNE

DURÉE :

1 jour

Objectif :

S'approprier les principaux enjeux environnementaux de la certification VDC et HVE.

Déterminer une échéance pour sa certification.

Contenu de la formation :

- Explication des principaux points des référentiels Viticulture Durable en Champagne (référentiel 2020) et Haute Valeur Environnementale (V4)
- Autodiagnostic réalisé sur Certiweb
- Zoom sur certains points nécessitant des compléments d'interprétation
- Bilan collectif des autodiagnostic
- Approfondissement de certains thèmes techniques
- Élaboration de son plan de progrès

Programmation :

- 15 décembre 2025
- 26 janvier 2026
- 13 mars 2026

ACCÉDER À LA CERTIFICATION DE SON EXPLOITATION FACILEMENT EN RÉALISANT SON DIAGNOSTIC HVE

DURÉE :

0,5 jour

La certification HVE (Haute Valeur Environnementale) est une approche uniquement technique des pratiques de l'exploitation. Le montage du dossier est simple et rapide, et ne demande que très peu de justificatif administratif.

Cette formation permet de réaliser le diagnostic de l'exploitation et de vérifier la conformité de celle-ci au référentiel HVE.

Objectif :

Comprendre la grille d'audit HVE et déterminer les échéances de certification pour son exploitation.

Contenu de la formation :

- Explication des principaux points du référentiel HVE (dernière version disponible)
- Diagnostic de son exploitation
- Gestion de la traçabilité des interventions
- Bilan collectif des diagnostics
- Piste d'amélioration des pratiques culturelles

Programmation :

- 13 février 2026 (MATIN)

UTILISATION DU LOGICIEL DE TRAÇABILITÉ "MESPARCELLES"

Depuis trois ans, UNION CHAMPAGNE a mis en place le logiciel de traçabilité viticole "MesParcelles". Cet outil remplace l'ancienne solution "AGREO", dont l'évolution est limitée depuis la cessation d'activité de Magister, qui le distribuait en Champagne.

NB : Pour les adhérents encore abonnés à AGREO, il est impératif de changer cette année, l'arrêt de la distribution d'Agreo étant prévu pour fin 2025.

La transition est facilitée pour ne pas avoir à tout refaire (récupération des contours parcellaires).

Objectif :

Créer le parcellaire de l'exploitation et aborder la saisie des interventions.

Contenu de la formation :

- Prise en main du logiciel
- Cartographie : dessin des parcelles
- Dessin des éléments de biodiversité
- Traçabilité : saisie des interventions
- Édition des rapports

Prérequis :

Avoir avec soi la fiche d'encépagement et la traçabilité de l'année passée (nouveau demandeur) ou de l'année en cours (abonné Agreo).

Apporter la fiche technique de l'engrais appliqué ou prévu.

Programmation : (participation obligatoire aux deux demi-journées de la même session)

NOUVEAU DEMANDEUR (pas encore équipé d'un logiciel) :

2 x 0,5 jour

- 11 (AM*) et 18 (AM*) décembre 2025
- 12 (AM*) et 19 (AM*) mars 2026

ABONNÉ AGREO (avec récupération des dessins des parcelles)

Selon votre profil, nous vous proposerons 3 formats différents :

• **FORMAT "PAS À PAS" :**

1,5 jour

- 2 (entier) et 11 (PM*) décembre 2025
- 10 (entier) et 17 (AM*) mars 2026

• **FORMAT "EXPRESS" :**

2 x 0,5 jour

- 18 (AM*) et 25 (AM*) novembre 2025
- 27 (AM*) novembre et 3 (PM*) décembre 2025
- 9 (AM*) et 16 (AM*) décembre 2025
- 20 (AM*) et 29 (PM*) janvier 2026
- 5 (AM*) et 12 (PM*) mars 2026
- 2 (AM*) et 9 (AM*) avril 2026
- 9 (AM*) et 23 (AM*) juillet 2026

• **FORMAT "JOURNÉE CONTINUE" :**

1 jour

(pour les double-actifs ou venant de loin)

- 24 mars 2026

(* AM = matin / * PM = après-midi)

PLAN DE FUMURE SUR LE LOGICIEL "MESPARCELLES" ET CALCUL DES APPORTS EN HVE

DURÉE :

0,5 jour

La fertilisation est une opération que l'on ne fait en général qu'une fois par an, mais les règles qui l'encadrent (Directive Nitrates, certification HVE) sont assez complexes. De plus, l'apport d'écorces et autres amendements de masse est désormais à prendre en compte en HVE, et peut représenter beaucoup dans le bilan.

Objectif :

Savoir réaliser et comprendre son plan de fumure sur "MesParcelles".
Savoir calculer son bilan azoté HVE, y compris les apports d'écorces et amendements de masse.

Contenu de la formation :

- Rappel de la manipulation pour réaliser son plan prévisionnel de fumure sur le logiciel "MesParcelles"
- Création de groupes de parcelles, surface à prendre en compte, génération a posteriori, ...
- Notions de base sur les fertilisants azotés (C/N, types, ...)
- Comprendre son plan de fumure (N total, N dispo, N restant à apporter)
- Calcul du bilan azoté HVE
- Calcul des apports en azote d'un épandage d'amendement de masse (écorces, sain-foin, compost, paille, ...)
- Simulation de son bilan azoté : points d'attention

Prérequis :

Apporter votre fiche technique d'engrais et/ou analyse d'écorces ou d'amendement de masse.

Programmation :

- 5 février 2026 (MATIN)

CERTIPHYTO

INITIAL « Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément »
(ex Décideur en Exploitation Agricole)

DURÉE :

2 jours

Une session est programmée cette année pour répondre aux besoins des adhérents ne possédant pas de Certiphyto et souhaitant appliquer des produits phytopharmaceutiques.

Rappel : La détention du Certiphyto n'est pas obligatoire si vous faites appel à un prestataire agréé pour l'application des produits phytopharmaceutiques et que vous n'appliquez vous-même aucun traitement (modèle de délégation disponible sur demande).

Objectif :

La formation est obligatoire pour se fournir en produits phytosanitaires.

Contenu de la formation :

- Réglementation
- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégie visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

Programmation :

- 2 et 3 mars 2026

RENOUVELLEMENT « Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément » (ex Décideur en Exploitation Agricole)

DURÉE :

1 jour

IMPORTANT : La durée de validité des Certiphyto de la catégorie « Décideur en entreprise non soumise à agrément » (Densa, ex DEA) expirant d'ici au 30 avril 2026 a été prolongée d'un an.

Exemple : Un Certiphyto Densa ou DEA expirant le 15 avril 2026 est valide jusqu'au 15 avril 2027.

Ces Certiphyto permettent d'acheter et d'utiliser des produits phytopharmaceutiques un an après leur date d'échéance sans aucune action à effectuer. Les détenteurs de ces Certiphyto n'ont **pas besoin d'effectuer de démarche de renouvellement pour bénéficier de cette prolongation.**

Pour rappel, le Certiphyto a une validité de 5 ans. Son renouvellement peut être effectué en réalisant la formation proposée sur une journée.

La formation doit être réalisée entre le 12ème et le 3ème mois avant la date de fin de validité du certificat

Rappel : La détention du Certiphyto n'est pas obligatoire si vous faites appel à un prestataire agréé pour l'application des produits phytopharmaceutiques et que vous n'appliquez vous-même aucun traitement (modèle de délégation disponible sur demande).

Objectif : Renouveler son Certiphyto en une journée et pouvoir continuer à accéder à l'achat de produits phytopharmaceutiques.

Contenu de la formation :

- Réglementation
- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégie visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

Programmation :

- | | |
|--|--|
| - 15 janvier 2026 (Coop. Coteaux - Oger) | - 25 mars 2026 (Coop. vinicole Vertus) |
| - 3 février 2026 (Coop. Ambonnay) | - 8 avril 2026 |
| - 12 février 2026 (Coop. UPR) | - 21 juillet 2026 |
| - 11 mars 2026 (Coop. Cramant) | |

Document à joindre à l'inscription :

Copie du document de Certiphyto à renouveler.

Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel que nous collectons sont utilisées par UNION CHAMPAGNE et ses partenaires le CRFPS et EFFICIANCE. Elles ne font pas l'objet de cession à des tiers. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant, à exercer à tout moment auprès d'UNION CHAMPAGNE.



UNION
CHAMPAGNE



7 Rue Pasteur - CS 80019 - 51190 AVIZE - Tél. : 03 26 57 94 22

<https://www.union-champagne.fr> - email : info@union-champagne.fr

Capital social variable - N° TVA : FR 61 096 950 514 - RCS Reims 096 950 514 - APE-NAF 1102A - AGR N 1268 - N° ACCISES FR 093 379 E 0049

Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1	S	1	L	1	J	1	D	1	D	1	M	1	V	1	L	1	M
2	D	2	M	2	V	2	L	2	L	2	J	2	S	2	M	2	J
3	L	3	M	3	S	3	M	3	M	3	V	3	D	3	M	3	V
4	M	4	J	4	D	4	M	4	M	4	S	4	L	4	J	4	S
5	M	5	V	5	L	5	M	5	J	5	D	5	M	5	V	5	D
6	J	6	S	6	M	6	J	6	V	6	L	6	M	6	S	6	L
7	V	7	D	7	M	7	S	7	S	7	M	7	J	7	D	7	M
8	S	8	L	8	J	8	S	8	D	8	M	8	V	8	L	8	M
9	D	9	M	9	V	9	D	9	L	9	J	9	S	9	M	9	J
10	L	10	M	10	S	10	L	10	M	10	V	10	D	10	M	10	V
11	M	11	J	11	D	11	M	11	M	11	S	11	L	11	J	11	S
12	M	12	V	12	L	12	M	12	J	12	D	12	M	12	V	12	D
13	J	13	S	13	M	13	J	13	V	13	L	13	M	13	S	13	L
14	V	14	D	14	M	14	V	14	S	14	M	14	J	14	D	14	M
15	S	15	L	15	J	15	S	15	D	15	M	15	V	15	L	15	M
16	D	16	M	16	V	16	D	16	L	16	J	16	S	16	M	16	J
17	L	17	M	17	S	17	L	17	M	17	V	17	D	17	M	17	V
18	M	18	J	18	D	18	M	18	M	18	S	18	L	18	J	18	S
19	M	19	V	19	L	19	M	19	J	19	D	19	M	19	V	19	D
20	J	20	S	20	M	20	J	20	V	20	L	20	M	20	S	20	L
21	V	21	D	21	M	21	V	21	S	21	M	21	J	21	D	21	M
22	S	22	L	22	J	22	S	22	D	22	M	22	V	22	L	22	M
23	D	23	M	23	V	23	D	23	L	23	J	23	S	23	M	23	J
24	L	24	M	24	S	24	L	24	M	24	V	24	D	24	M	24	V
25	M	25	J	25	D	25	M	25	M	25	S	25	L	25	J	25	S
26	M	26	V	26	L	26	M	26	J	26	D	26	M	26	V	26	D
27	J	27	S	27	M	27	J	27	V	27	L	27	M	27	S	27	L
28	V	28	D	28	M	28	V	28	S	28	M	28	J	28	D	28	M
29	S	29	L	29	J	29	S	29	D	29	M	29	V	29	L	29	M
30	D	30	M	30	V	30	L	30	L	30	J	30	S	30	M	30	J
		31	M	31	S			31	M			31	D			31	V

* MESPARCELLES : participation obligatoire aux deux parties de la même session (cf liseré couleur)



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION